



Conseil d'établissement
 Séance ordinaire du 30 mars 2026
École Enfants-du-Monde local 305
 18h30 à 20h30
Procès-verbal

Sont présents		
Poste	La composition	Groupe représenté
1	Mme Fatou Binetou Koné	Présidente 2025-2026, représentante des parents
2	Mme Dorra Khiari	Représentante des parents
3	M. Philippe Cantin	Représentant des parents
4	M. Hassan Nassour	Représentant des parents et représentant au comité de parents CSSMB
Seront également présents à la table du conseil :		
	Mme Joëlle Chartrand-Poirier	Directrice de l'école
	Mme Geneviève Lahaye-Valiquette	Directrice adjointe de l'école
Sont absents		
1	M. Waston Metellus	Représentante des parents
2	Mme Rania Farag	Enseignante 4 ^e année
3	Mme Intissar Laroui	Technicienne en service de garde

22	La convocation, le quorum et les présences :	
022-CÉ 25/26 - 21	CONSIDÉRANT QUE	conformément à l'article 61 de la Loi sur l'instruction publique, le quorum aux séances du conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents. 1988, c. 84, a. 61 ; 1997, c. 96, a. 13.
	EN CONSÉQUENCE	Madame Dorra Khiari vice-présidente du conseil d'établissement 2025-2026, ouvre la séance à 18 h 40, après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. (la liste des présences qui sera annexée [no -1] au procès-verbal de la présente réunion).

23	Question(s) du public :
	Il n'y a pas de question du public.

24	Adoption de l'ordre du jour :	
022-CÉ 25/26 -22	CONSIDÉRANT QUE	la directrice et la présidente 2025-2026 ont élaboré un projet d'ordre du jour; que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Khiari et appuyé par M. Cantin; il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	L'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 30 mars 2026.

Durée	No	Sujet	Objet
05 min.	22	a) Adoption de l'ouverture par la présidente; b) Présences — vérification du quorum	ADOPTION CONSTAT
03 min.	23	Questions du public	INFORMATION
02 min.	24	Adoption de l'ordre du jour	ADOPTION
05 min.	25	Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2025	ADOPTION
05 min.	26	Suivis au procès-verbal :	INFORMATION
05 min.	27	Correspondance :	INFORMATION
15 min.	28	Les Rapports et la Reddition de comptes : a. Rapport de la présidente; b. Rapport de la directrice; c. Rapport du Service de garde;	INFORMATION
70 min. 10 min. 20 min.	29	Travaux du conseil : a. Approbation du temps alloué pour les matières obligatoires et à option pour l'année 2026-2027 (LIP. Art.86 et 89)	APPROBATION CONSULTATION

15 min.		b. Consultation par la direction sur les besoins de l'établissement en biens et en services pour l'année 2026-2027 (LIP. Art. 96.22 et 110.13)	CONSULTATION
20 min.		c. Consultation par la direction pour le calendrier scolaire 2026-2027 (LIP. Art. 84)	INFORMATION
05 min.		d. Suivi du projet éducatif (LIP. art. 74 et 109).	INFORMATION
		e. Suivi du budget annuel de l'établissement (Art. 96.24 et 110.13)	
05 min.	30	Affaires nouvelles	INFORMATION
05 min.	31	Levée de la séance	ADOPTION
10 min	32	Rapport aux membres parents, de la personne déléguée au comité de parents de la commission scolaire.	INFORMATION

25	Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 :	
022-CÉ 25/26 - 23	PRÉAMBULE	Madame Koné, présidente du conseil d'établissement 2025-2026, demande aux membres si les documents remis étaient conformes et si certaines modifications s'imposent.
	CONSIDÉRANT	que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2025, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion;
	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Khiari et appuyé par M. Cantin il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre, en apportant les modifications suivantes : 1) Certains membres sont indiqués présents et absents à la fois, nous ferons l'ajustement.

26	Suivi(s) au procès-verbal :

27	Correspondance :
	- Aucune correspondance

28	Les rapports et les redditions de comptes :
----	---

G1 — De la présidente :

a)	Mme Koné n’a pas d’information à donner au conseil.
----	---

G2 — Rapport de la directrice :

b)	Photo scolaire Nous poursuivons avec le Studio Pomme verte pour une entente de 2 ans ce qui permettra d’avoir une ristourne de 18 % pour les activités étudiantes.																																		
	Portrait 2026-2027 - Diminution de clientèle en lien avec la dénatalité et la diminution de l’immigration. - Au total, il y aurait 21 groupes répartis de la façon suivante : ILSS préscolaire 1 groupe; préscolaire 5 ans 2 groupes; 1^{re} année 2 groupes; 2^e année 3 groupes; 3^e année 2 groupes; 4^e année 2 groupes; 5^e année 2,5 groupes; 6^e année 2,5 groupes; ILSS primaire 3 groupe et S.A.C.C.A 1 groupe. On prévoit que 419 élèves fréquenteront l’école Enfants-du-Monde en 2026-2027.																																		
	Soutien au comportement positif Le Baromètre comportemental Niveau 3 (rouge 1-5%) Intervention spécialisée et individuelle pour ceux dont les difficultés persistent malgré un enseignement efficace au niveau 1 et où l'intensité est augmentée par rapport au niveau 2 Niveau 2 (jaune 5-15%) Intervention intensive en sous-groupe pour les élèves qui ne progressent pas de façon satisfaisante malgré une intervention efficace au niveau 1 Niveau 1 (vert 1-80%) Intervention efficace pour tous les élèves 5% • 6 obs. et plus par mois 15% • 2 à 5 obs. par mois 80% • 0 à 1 obs. par mois 0.2% • 1 élève 6 obs. et plus par mois 6.1% • 31 élèves 2 à 5 obs. par mois 93.7% • 479 élèves 0 à 1 obs. par mois Nombre d'élèves : 507 Par années <table border="1"><thead><tr><th>Année</th><th>Nombre d'élèves</th></tr></thead><tbody><tr><td>2021-2022</td><td>953</td></tr><tr><td>2022-2023</td><td>912</td></tr><tr><td>2023-2024</td><td>914</td></tr><tr><td>2024-2025</td><td>1533</td></tr><tr><td>2025-2026</td><td>846</td></tr></tbody></table> Par mois <table border="1"><thead><tr><th>Mois</th><th>Nombre d'élèves</th></tr></thead><tbody><tr><td>septembre</td><td>144</td></tr><tr><td>octobre</td><td>157</td></tr><tr><td>novembre</td><td>109</td></tr><tr><td>décembre</td><td>98</td></tr><tr><td>janvier</td><td>106</td></tr><tr><td>février</td><td>134</td></tr><tr><td>mars</td><td>98</td></tr><tr><td>avril</td><td>98</td></tr><tr><td>mai</td><td>98</td></tr><tr><td>juin</td><td>98</td></tr></tbody></table> les groupes: Tous les groupes TOUS (1572) ☒ TOUS (846) ☒ Retenue (1) ☐ Top Secret (0) ☐ Rencontre d'appui (0) ☐ Loi 157 (0) ☐ Travail communautaire (40) ☐ Majeur (33) ☐ Confiscation (1) ☐ Mineur (813) ☐ Retrait (110) ☐	Année	Nombre d'élèves	2021-2022	953	2022-2023	912	2023-2024	914	2024-2025	1533	2025-2026	846	Mois	Nombre d'élèves	septembre	144	octobre	157	novembre	109	décembre	98	janvier	106	février	134	mars	98	avril	98	mai	98	juin	98
Année	Nombre d'élèves																																		
2021-2022	953																																		
2022-2023	912																																		
2023-2024	914																																		
2024-2025	1533																																		
2025-2026	846																																		
Mois	Nombre d'élèves																																		
septembre	144																																		
octobre	157																																		
novembre	109																																		
décembre	98																																		
janvier	106																																		
février	134																																		
mars	98																																		
avril	98																																		
mai	98																																		
juin	98																																		
	Horaire 2026-2027 Il y aura un changement dans l’horaire de l’école pour l’année scolaire 2026-2027. La récréation de l’après-midi, pour les élèves du préscolaire, sera déplacée en fin de journée, soit de 15 h 33 à 15 h 53. Ceci diminuera les transitions et permettra une meilleure fluidité dans les déplacements.																																		

G3 — Rapport du service de garde :

c)	Journées pédagogiques	- Le 24 avril prochain, une sortie à la cabane à sucre sera proposée comme activité.
	Relevés fiscaux et formulaires d'inscription	- Il reste quelques parents qui n'ont pas encore rempli les formulaires de réinscriptions pour l'année scolaire 2026-2027. - Les relevés fiscaux ont été envoyés à tous les parents.
	Objets perdus	- Il y a plusieurs objets perdus. Nous allons inviter les parents à venir vérifier et, à la fin du mois d'avril, nous ferons un don à la friperie de Marguerite.

29	Les travaux du conseil d'établissement;
----	---

29-a)	Approbation du temps alloué pour les matières obligatoires et à option pour l'année 2026-202 (LIP. Art.86 et 89)	
022-CÉ 25/26 -24	PRÉAMBULE	Mme Chartrand-Poirier, directrice, demande aux membres du conseil d'établissement d'approuver le temps alloué pour les matières obligatoires et à option pour l'année 2026-2027.
	CONSIDÉRANT	que conformément aux articles 86 et 89 de la Loi sur l'instruction publique, l'atteinte des objectifs obligatoires et l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministre et le respect des règles sur la sanction des études établies par le ministre sont respectées.
	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Koné et appuyé par Mme Khiari il est résolu à l'unanimité;
	D'APPROUVER	tel que présenté, le statu quo pour le temps alloué pour les matières obligatoires et à option pour l'année scolaire 2026-2027.

29-b)	Consultation par la direction sur les besoins de l'établissement en biens et en services pour l'année 2026-2027 (LIP. Art. 96.22 et 110.13)
Madame Chartrand-Poirier, directrice, consulte les membres du conseil d'établissement sur les besoins de l'école Enfants-du-Monde en biens et services pour l'année 2026-2027 en fonction des restrictions budgétaires et de la baisse de clientèle prévue.	

29-c)	Consultation par la direction pour le calendrier scolaire 2026-2027 (LIP. Art. 84)
Madame Chartrand-Poirier, directrice, consulte les membres du conseil d'établissement sur le calendrier scolaire 2026-2027. Les membres considèrent que le calendrier est équilibré pour les journées pédagogiques. Un questionnement est soulevé quant à l'horaire des rencontres de parents en début d'année.	

29-d)	Suivi du projet éducatif (LIP art. 74 et 109)
Madame Chartrand-Poirier, directrice, informe les membres du conseil d'établissement sur les résultats de la deuxième étape. Nous avons comme cible que 85 % de nos élèves atteignent la cible du taux de maîtrise à 70 %. Différents facteurs peuvent avoir influencé les résultats, soit l'arrivée et le départ de certains élèves, changement d'enseignant... Nous travaillons aussi sur différents dispositifs pour l'enseignement de la lecture. Une diminution des gestes de violence est observée dans la cour d'école.	

29-e)	Suivi du budget annuel de l'établissement (LIP art. 96.24 et 110.130)
Madame Chartrand-Poirier, directrice, informe les membres du CÉ que les finances sont en santé. Il n'y a pas de déficit prévu pour l'année 2025-2026. Il faut rester vigilant sur les dépenses d'ici la fin de l'année scolaire.	

30	Affaires nouvelles	
022-CÉ 25/26 - 25	PRÉAMBULE	Mme Chartrand-Poirier, directrice, demande aux membres du conseil d'établissement d'approuver les tarifs et frais supplémentaires concernant les services de garde pour l'année 2026-2027.
	CONSIDÉRANT	Le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire et le Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées balisent la tarification pour le service de garde et le service de la surveillance des dîneurs. Le tarif exigé doit être représentatif du coût réel et respecter les balises maximales établies par le ministère. De plus, en vertu de la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux, le taux d'indexation est limité à 3 % pour l'année scolaire 2026-2027, et ce, pour tous les tarifs du service de garde et de surveillance des dîneurs.

	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Binetou Koné et appuyé par M. Cantin il est résolu à l'unanimité;
	D'APPROUVER	tel que présenté, l'indexation de 3 % des tarifs et frais supplémentaires concernant les services de garde pour l'année scolaire 2026-2027.

31	Levée de la séance :	
022-CÉ 25/26 - 26	CONSIDÉRANT	Que l'ordre du jour est épuisé;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de M. Nassour et appuyé par M. Cantin, il est résolu à l'unanimité;
	DE LEVER	L'assemblée de la séance ordinaire à 20 h 12

32	Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents du centre de services scolaire :	